

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 4 (1859)
Heft: (4): Supplément au No 4 de la Revue Militaire Suisse

Artikel: Écoles militaires fédérales et cours de répétition pour l'année 1859
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-328831>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

au lieu d'une trentaine de paragraphes pour parer au manque d'officiers dans l'état-major, on peut tout simplement y parer par une proposition du Conseil fédéral.

Quant à la création d'officiers d'ordonnance, l'orateur l'admet ; mais non celle d'aspirants à l'état-major ; il termine en se rangeant en première ligne à la proposition de M. de Courten ; en seconde à celle de la majorité de la commission.

A la votation, les propositions de la majorité de la commission ont été adoptées.

Voici le tableau des écoles militaires fédérales et cours de répétition pour l'année 1859 :

I. GÉNIE.

A. ECOLES DE RECRUES.

Recrues de sapeurs du génie des différents cantons, à Thoune, du 10 juillet au 20 août.

Recrues de pontoniers des différents cantons, à Brugg, du 8 mai au 18 juin.

B. COURS DE RÉPÉTITION.

Elite. — Compagnies de sapeurs n° 1 de Vaud assistera au grand rassemblement de troupes ; 3 d'Argovie à Thoune, du 23 août au 3 septembre ; 5 de Berne à Thoune, du 23 août au 3 septembre.

Compagnie de pontoniers n° 1 de Zurich assistera au grand rassemblement de troupes ; 9 de Berne, à Thoune ; 5 de Berne, idem.

II. ARTILLERIE.

A. ECOLES DE RECRUES.

Recrues de Zurich, Lucerne, Bâle-Ville, Appenzell (Int. et Ext.), du 27 mars au 7 mai, à Zurich ; de Berne (partie française), Fribourg, Soleure, Bâle-Campagne, Saint-Gall, Thurgovie, du 15 mai au 2 juillet, à Thoune ; de Berne (partie allemande) et Argovie, du 12 juin au 23 juillet, à Aarau ; de Vaud, Neuchâtel et Genève, du 3 juillet au 13 août, à Bière ; de toutes les compagnies du parc et de l'artillerie de montagne, du 31 juillet au 10 septembre, à Lucerne ; du train de parc de tous les cantons, du 27 mars au 30 avril, à Thoune.

B. COURS DE RÉPÉTITION.

Elite. — Batteries d'obusiers de 24 livres n° 1 de Zurich et 3 d'Argovie, du 17 au 28 mai, à Aarau.

Batteries de canons de 12 livres n° 5 de Berne, du 27 septembre au 8 octobre, à Thoune ; 7 de Bâle-Campagne, du 17 au 27 mai, à Aarau ; 9 de Vaud assistera au grand rassemblement de troupes.

Batteries de canons de 6 livres n° 11 de Berne assistera au grand rassemblement de troupes ; 13 de Fribourg, du 16 au 27 août, à Bière ; 15 de Bâle-Campagne, du 3 au 14 août, à Bâle ; 17 de Saint-Gall, du 27 juin au 18 juillet, à Saint-Gall ; 19 d'Argovie, du 3 au 14 août, à Bâle ; 21 du Tessin, du 26 septembre au 7 octobre, à Bellinzone, 23 de Vaud, du 16 au 27 août, à Bière ; 25 de Genève assistera au grand rassemblement de troupes.

Batterie de montagne n° 27 du Valais, du 29 août au 9 septembre, à Saint-Maurice.

Batteries de fusées n° 29 de Berne et 31 de Genève, du 1 au 12 septembre, à Bière.

Compagnie d'artillerie de position n° 33 de Berne, du 27 septembre au 8 octobre, à Thoune.

Compagnies de parc n° 35 de Zurich et 37 de Lucerne, du 17 au 28 mai, à Zurich, 39 d'Argovie, du 5 au 10 juillet, à Thoune.

Trains de parc de Berne, Soleure, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Schaffhouse, Saint-Gall, Grisons, Argovie et Thurgovie, du 17 au 28 mai, à Zurich.

Trains de parc de Fribourg, Tessin, Vaud, Valais, Neuchâtel et Genève, du 5 au 16 juillet à Thoune.

Réserve. — Batterie de 8 livres n° 43 de Zurich, du 9 au 14 mai, à Zurich.

Batteries de 6 livres n° 43 de Zurich, du 9 au 14 mai, à Zurich ; 45 de Berne, du 26 septembre au 1^{er} octobre, à Thoune ; 47 de Soleure, du 3 au 8 octobre, à Thoune ; 49 d'Argovie, du 25 au 30 juillet, à Aarau ; 51 de Vaud, du 1^{er} au 12 septembre, à Bière ; 53 de Genève, du 22 au 27 août, à Genève.

Batterie d'artillerie de montagne n° 55 du Valais, du 20 août au 9 septembre, à Saint-Maurice.

Batteries de fusées n° 57 de Berne, du 7 août au 12 septembre, à Bière ; 59 de Genève, du 7 août au 12 septembre, à Bière.

Compagnies d'artillerie de position n° 61 de Berne, du 29 août au 3 septembre, à Saint-Maurice ; 63 de Bâle-Ville, du 22 au 27 août, à Luziensteig ; 65 d'Appenzell (Ext.), du 29 août au 3 septembre, à Luziensteig ; 67 de Thurgovie, du 28 août au 3 septembre, à Luziensteig ; 68 du Tessin, du 2 au 7 octobre, à Bellinzona ; 69 de Vaud, du 15 au 26 août, à Saint-Maurice.

Compagnies de parc n° 71 de Berne, du 11 au 16 juillet, à Thoune ; 73 de Saint-Gall, du 25 au 28 mai, à Zurich ; 72 de Vaud, du 5 au 16 juillet, à Thoune.

III. CAVALERIE.

A. ECOLES DE RECRUES.

Recrues de dragons et de guides de Berne, du 17 juillet au 27 août à Thoune.

Recrues de guides de Schwytz, Grisons, Tessin, Bâle-Ville et Bâle-Campagne, du 10 avril au 21 mai, à Saint-Gall.

Recrues de dragons de Vaud et Fribourg, recrues de guides de Genève et Neuchâtel, du 8 mai au 18 juin, à Bière.

Recrues de dragons d'Argovie, Lucerne, Soleure, Schaffhouse, du 20 mars au 30 avril, à Aarau ; de Zurich, Thurgovie et Saint-Gall, du 21 août au 8 octobre, à Winterthur.

B. COURS DE REMONTES.

Remontes de Berne, du 18 au 29 août, à Thoune ; de Schwytz, Grisons, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, du 12 au 21 mai, à Saint-Gall ; du Tessin, du 2 au 11 juin, à Bellinzona ; de Vaud, Fribourg, Genève et Neuchâtel, du 9 au 18 juin, à Bière ; d'Argovie, Lucerne, Soleure et Schaffhouse, du 21 au 30 avril, à Aarau ; de Zurich et Thurgovie, du 29 septembre au 8 octobre, à Winterthur.

C. COURS DE RÉPÉTITION.

Elite. — Compagnies de dragons, n° 1 de Schaffhouse, du 1 au 7 mai, à Aarau ; 2 de Berne, du 28 août au 3 septembre, à Thoune ; 3 de Zurich, du 9 au 15 octobre, à Winterthur ; 4 de Saint-Gall, du 9 au 15 octobre, à Winterthur ; 5 de Fribourg, assistera au grand rassemblement de troupes ; 6 de Fribourg, du 19 au 25 juin, à Bière ; 7 de Vaud, du 19 au 25 juin, à Bière ; 8 de Soleure assistera au grand rassemblement de troupes ; 9 de Saint-Gall, du 9 au 15 octobre, à Winterthour ; 10 de Berne, du 28 août au 3 septembre, à Thoune ; 11 de Berne assistera au grand rassemblement de troupes ; 12 de Zurich, du 9 au 15 octobre, à Winterthur ; 13 de Berne, du 28 août au 3 septembre, à Thoune ; 14 de Thurgovie, du 9 au 15 octobre, à Winterthur ; 15 de Vaud assistera au grand rassemblement de troupes ; 16 d'Argovie assistera à l'école centrale, à Thoune ; 17 de Vaud assistera au grand rassemblement de troupes ; 18

d'Argovie, du 1 au 7 mai, à Aarau ; 19 de Zurich, du 9 au 15 octobre, à Winterthur ; 20 de Lucerne, du 1 au 7 mai, à Aarau ; 21 de Berne assistera au grand rassemblement de troupes ; 22 de Berne, du 28 août au 3 septembre, à Thoune ; 34 de Vaud, du 19 au 27 juin, à Bière ; 35 de Vaud, à l'école centrale, à Thoune.

Compagnies de guides n° 1 de Berne, à l'école centrale, à Thoune ; 2 de Schwytz, du 21 au 24 juillet, à Lucerne ; 3 de Bâle-Ville, du 28 juin au 1^{er} juillet, à Bâle ; 4 de Bâle-Campagne assistera au grand rassemblement de troupes ; 5 des Grisons, du 25 au 28 mai, à Coire ; 6 de Neuchâtel assistera au grand rassemblement de troupes ; 7 de Genève, du 7 au 10 septembre, à Genève ; 8 du Tessin, du 13 au 16 juin, à Bellinzona.

Réserve. — La fixation des jours de revues pour la réserve de cavalerie est laissée aux cantons.

IV. CARABINIERS.

A. ECOLES DE RECRUES.

Recrues de Lucerne, Uri, Schwytz et Argovie, du 10 avril au 7 mai, à Lucerne ; de Zurich, Zug, Bâle-Campagne et Thurgovie, du 29 mai au 25 juin, à Winterthur ; de Vaud, Valais et Neuchâtel, du 10 juillet au 6 août, à Bière ; de Glaris, Appenzel (Ext.), Saint-Gall, Grisons et Tessin, du 7 août au 3 septembre, à Luziensteig ; de Berne, Unterwald et Fribourg, du 11 septembre au 8 octobre, à Thoune. Cours spécial pour les aspirants de 2^{me} classe, du 8 au 21 mai, à Lucerne.

B. COURS DE RÉPÉTITION.

Elite. — Compagnies n° 1 de Berne, du 27 septembre au 8 octobre, à Thoune ; 3 de Vaud assistera au grand rassemblement de troupes ; 5 de Thurgovie, du 25 août au 3 septembre, à Luziensteig ; 7 du Valais, du 17 au 28 mai, à Saint-Maurice ; 9 de Berne, du 11 au 22 octobre, à Thoune ; 11 de Nidwald, du 14 au 23 juillet, à Zug ; 13 de Fribourg, à l'école centrale, à Thoune ; 15 d'Argovie, du 21 juin au 2 juillet, à Aarau ; 17 de Neuchâtel assistera au grand rassemblement de troupes ; 19 de Bâle-Campagne, idem ; 21 de Zurich, du 14 au 23 juillet, à Zug ; 23 de Schwytz, à l'école centrale, à Thoune ; 25 de Fribourg assistera au grand rassemblement de troupes ; 27 de Berne, du 11 au 22 octobre, à Thoune ; 29 de Berne assistera au grand rassemblement de troupes ; 31 de Saint-Gall, du 12 au 23 juillet, à Saint-Gall ; 33 de Berne assistera au grand rassemblement de troupes ; 35 de Zurich, du 14 au 25 juin, à Winterthur ; 37 de Saint-Gall, du 25 août au 3 septembre, à Luziensteig ; 39 de Lucerne, du 10 au 31 mai, à Lucerne ; 41 de Glaris, du 25 août au 3 septembre, à Luzinsteig ; 43 de Lucerne, du 10 au 21 mai, à Lucerne ; 45 du Tessin, du 22 mars au 2 avril, à Bellinzona,

Réserve. — Compagnies n° 47 de Zurich, du 20 au 25 juin, à Winterthur ; 49 de Berne, du 3 au 8 octobre, à Thoune ; 51 de Schwytz, du 26 septembre au 1^{er} octobre, à Arth ; 53 de Fribourg, du 26 septembre au 1^{er} octobre, à Fribourg ; 55 de Saint-Gall, du 18 au 23 juillet, à Saint-Gall ; 57 d'Argovie, du 27 juin au 2 juillet, à Aarau ; 59 de Thurgovie, du 5 au 10 septembre, à Frauenfeld ; 61 de Vaud, du 26 juillet au 6 août, à Bière, 63 du Valais, du 23 au 28 mai, à Saint-Maurice ; 65 de Lucerne, du 2 au 7 mai, à Lucerne ; 67 d'Uri, du 2 au 7 mai, à Altorf ; 69 de Nidwald, du 19 au 24 septembre, à Stanz ; 7 de Bâle-Campagne, du 27 juin au 2 juillet, à Liestal ; 75 de Vaud, du 26 juillet au 6 août, à Bière.

V. COURS SANITAIRE

(non encore fixé.)

VI. ECOLE DES INSTRUCTEURS.

Ecole des instructeurs d'infanterie du 6 au 26 mars à Bâle.

VII. ECOLE CENTRALE A THOUNE.

Du 1^{er} mai au 2 juillet.

Au second cours d'application de l'école seront appelés les corps ci-après :

Génie. — Compagnies de sapeurs n° 7 de Zurich et 9 de Berne ; compagnie de parc n° 5 de Berne.

Artillerie. — Un détachement de cadres de tous les cantons et les hommes des écoles de recrues commandés pour cette même époque.

Cavalerie. — Compagnie de guides n° 1 de Berne ; compagnies de dragons n° 16 d'Argovie et 35 de Vaud.

Carabiniers. — Compagnies n° 13 de Fribourg et 23 de Schwytz.

Infanterie. — 1 bataillon réduit à l'effectif fédéral, de Lucerne ; 1 dito de Thurgovie ; 1 dito du Tessin ; 1 demi-bataillon de Schwytz ; 1 dito de Fribourg.

VIII. GRAND RASSEMBLEMENT DE TROUPES.

L'époque et le lieu seront fixés plus tard. Les troupes suivantes y prendront part :

Génie. — Compagnies de sapeurs n° 1 de Vaud ; de pontonniers n° 1 de Zurich.

Artillerie. — Batteries de canons de 12 livres n° 9 de Vaud ; de 6 livres n° 11 de Berne ; de 6 livres n° 25 de Genève.

Cavalerie. — Compagnies de guides n° 4 de Bâle-Campagne et 6 de Neuchâtel.

Compagnies de dragons n° 5 de Fribourg ; 8 de Soleure ; 11 de Berne ; 15 de Vaud 17 de Vaud ; 21 de Berne.

Carabiniers. — Compagnies n° 3 de Vaud ; 17 de Neuchâtel ; 19 de Bâle-Campagne ; 25 de Fribourg ; 29 de Berne ; 33 de Berne.

Infanterie. — 2 bataillons de Berne ; 1 bataillon de Vaud ; 1 bataillon de Neuchâtel ; 1 bataillon de Fribourg ; 1 bataillon du Valais ; 1 bataillon de Genève ; 1 demi-bataillon de Bâle-Campagne.

Vaud. — RAPPORT ET OBSERVATIONS DE LA COMMISSION DE GESTION SUR LE DÉPARTEMENT MILITAIRE ET RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT¹.

(suite et fin.)

ARSENAL DE MOUDON. Nous avons été satisfaits de l'inspection que nous avons faite de cet arsenal. Nous avons trouvé tout en bon état d'ordre et de propreté.

Le bâtiment de l'arsenal a continué à servir de caserne pour des écoles fédérales. Il est à désirer que ce but puisse continuer à être atteint : ces écoles apportant de la vie et une certaine prospérité à la localité où elles sont établies.

Mais il conviendrait de faire subir aux bâtiments certaines réparations de détail qui faciliteraient son emploi comme caserne.

Ainsi il faudrait : a) établir un plafond au rez-de-chaussée sous le plancher du premier étage pour éviter la poussière qui de la caserne tombe dans le magasin du matériel militaire et force à des soins plus fréquents.

b) établir deux portes au lieu des fenêtres qui, de la caserne n° 2, donnent sur les hangards, c'est par ces ouvertures que l'on doit faire passer tout le matériel de literie des casernes, et elles sont trop étroites.

c) établir des lieux d'aisance sur la façade du bâtiment du côté de la place d'armes ou ailleurs, ceux qui existent à l'entrée étant complètement insuffisants, lorsqu'il y a un certain nombre de soldats casernés.

d) faire établir un plancher à la salle de police, le sol étant un peu crû, surtout si la durée de la punition doit se prolonger, et veiller à ce que, pendant le casernement des troupes dans l'arsenal, aucun caisson chargé ni tonneau ou caisse de poudre ne soit déposé sous les casernes, ce qui pourrait donner lieu à des accidents regrettables pour l'administration.

¹ Voir les numéros 24 de 1858 et 1 et 2 de 1859.